

Le vaccin contre le tétanos et la diphtérie (Td) Tetanus and Diphtheria (Td) Vaccine

L'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies au Canada au cours des 50 dernières années que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce que le vaccin Td?

Le vaccin Td protège contre deux maladies :

- le tétanos
- la diphtérie

Ce vaccin est approuvé par Santé Canada et est offert gratuitement. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé pour prendre rendez-vous.

L'immunisation dans la petite enfance contre le tétanos et la diphtérie est combinée à d'autres vaccins comme celui de la coqueluche et de la poliomyélite. Ces vaccins sont dispensés sous forme d'une série de doses. La plupart des enfants sont vaccinés lorsqu'ils sont bébés et tout-petits. Une dose de rappel est administrée aux enfants avant qu'ils commencent à fréquenter l'école maternelle et de nouveau, en 9^e année.

Pour de plus amples renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 15b Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et l'*Haemophilus influenzae* de type b \(DCaT-VPI-Hib\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 18c Le vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche \(TdCa\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 105 Le vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'*Haemophilus influenzae* de type b](#)

Qui doit recevoir le vaccin Td?

Le vaccin ne peut être administré qu'aux enfants âgés d'au moins 7 ans. Les adultes qui ont été immunisés contre le tétanos et la diphtérie à un plus jeune âge devraient se voir administrés une dose de rappel tous les 10 ans. Cette dose de rappel renforce ou stimule le

système immunitaire afin d'assurer une meilleure protection.

Les adultes qui n'ont pas été immunisés ou n'ont pas de dossier d'immunisation devraient également être vaccinés. Le vaccin devrait également être administré aux personnes présentant des coupures ou des blessures profondes si leur dernier vaccin antitétanique remonte à plus de 5 ans.

Si vous présentez une coupure ou une blessure profonde, y compris des perforations, des morsures, des brûlures ou des égratignures, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre fournisseur de soins de santé, surtout si la blessure est souillée.

Il est important de conserver des preuves de toutes les vaccinations reçues.

Quels sont les avantages du vaccin Td?

Le vaccin Td est le meilleur moyen de se protéger contre le tétanos et la diphtérie, des maladies graves pouvant être mortelles.

Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

La vaccination est très sécuritaire. Il vaut mieux se faire vacciner que de contracter le tétanos ou la diphtérie.

Les réactions les plus courantes au vaccin comprennent de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection. On peut également ressentir des maux de tête, de la fièvre et des courbatures.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol[®]) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil[®]) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine[®]) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Cette réaction peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Votre fournisseur de soins de santé est prêt à intervenir si une réaction de ce genre se produit. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si cela se produit après votre départ de la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région.

Il est important de signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne doit pas recevoir le vaccin Td?

Parlez à un fournisseur de soins de santé si vous-même ou votre enfant avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une vaccination contre le tétanos, la diphtérie ou à un des composants du vaccin.

Les personnes qui ont développé le syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les 8 semaines suivant une vaccination contre le tétanos, sans qu'on ait pu déterminer une autre cause, ne doivent pas recevoir le vaccin Td. Le SGB est un trouble rare qui peut causer la faiblesse et la paralysie des muscles. Il survient le plus souvent après une infection mais peut aussi, dans de rares cas, se produire après l'administration de certains vaccins.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne peut justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Que sont le tétanos ou la diphtérie?

Le tétanos, maladie connue aussi sous le nom de trismus (mâchoires bloquées), est causé par une bactérie qu'on retrouve surtout dans le sol. Lorsque la bactérie pénètre dans la peau par une coupure ou une écorchure, elle produit un poison qui peut entraîner une crispation douloureuse des muscles sur tout le corps. C'est très grave si les muscles contrôlant la respiration sont affectés. Une personne sur cinq atteinte du tétanos peut en mourir.

La diphtérie est une infection sérieuse du nez et de la gorge causée par la bactérie de la diphtérie. Elle se transmet par la toux et les éternuements ou par un contact cutané direct. La maladie peut causer de très graves problèmes respiratoires. Elle peut également causer l'insuffisance cardiaque et la paralysie. La diphtérie est mortelle dans environ un cas sur dix.

Ces infections sont devenues rares en Colombie-Britannique du fait des programmes de vaccination systématiques des enfants.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez la fiche HealthLinkBC n° 119 La Infants Act (Loi sur la petite enfance), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation.

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, consultez ImmunizeBC à l'adresse <https://immunizebc.ca/>.



BRITISH
COLUMBIA

ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
An agency of the Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.